14 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2011 - Cessions - Demandes de subventions

M. I'Adjoint LIME, Rapporteur: Le programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2011 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 429 285 €. Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolutions en fonction des résultats des contrôles réglementaires ou des accidents survenant en cours d'année. Il peut être étendu, à la faveur des résultats des consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes. Il permet également d'acquérir des nouveaux matériels de façon à adapter les moyens à l'évolution des missions.

Ainsi, le programme proposé pour l'ensemble des services est le suivant :

A. Budget principal

Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2011 sont de 1 027 135 € se répartissant de la façon suivante :

1. Renouvellement et acquisition de véhicules

Туре	Nombre véhicules	Estimation
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	13	247,4 K€
Véhicules poids lourds	1	200,0 K€
Véhicules et engins spécifiques	2	346,0 K€
Sous-total :		793,4 K€
2. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages		
Secteur Espaces Verts		50 K€
Secteur Voirie		30 K€
Autres secteurs d'activité		32,235 K€
Station Vélo à Assistance Electrique		45 K€
Sous-total :		157,235 K€
3. Grosses réparations et renouvellemen	nt de gros outillage	76,5 K€
Total tranche annuelle :		1 027,135 K€

B. Budgets annexes

Les dépenses totales prévues aux budgets annexes 2011 sont de 402 150 € se répartissant de la façon suivante :

I. Service de l'eau

Compte 21.2182.512 budget 02 code service 36100

- 3 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes

64,00 K€

- petits matériels d'entretien	3,00 K€
Total	67,00 K €
II. Service de l'assainissement	
Compte 21.2182.513 budget 03 code service 36200	
- 3 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	59,75 K€
- 1 véhicule et engin spécifique	250,00 K€
- Petits matériels d'entretien	3,00 K€
Total	312,75 K €
III. Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées	
Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000	
- 2 véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	17,40 K€
Total	17,40 K€
IV. Service des Forêts	
Compte 21.2182.514 budget 06 code service 34000	
- Divers matériels forestiers	5,00 K€
Total	5,00 K€
Total budgets annexes :	402,15 K€

Subventions

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Cessions

La Ville organisera, avec un commissaire-priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion par l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, quelques véhicules légers réformés et amortis de faible valeur vénale pourront être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation de chars pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire-priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
 - autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives à ces ventes et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.